

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

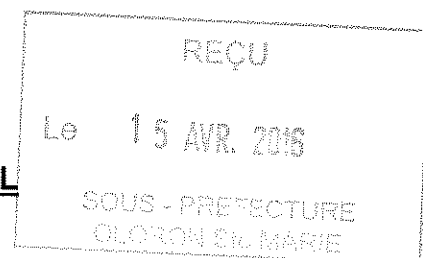
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNÉ, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-30-SET-

**PTI : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL**



M. AURISSET rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de procéder à l'aménagement des locaux du Pôle Technique Intercommunal afin d'accueillir notamment les services du Syndicat des Gaves qui a pu investir les lieux courant janvier 2016.

Comme évoqué lors de cette séance, le projet d'aménagement de l'accueil a été étudié afin de séparer les fonctions d'accueil, des espaces de travail et de bureaux des syndicats (SICTOM et SMGOAO).

Aussi, il est proposé de créer une véranda en fermant l'auvent qui protège actuellement l'accès principal des espaces administratifs.

L'étude de conception sera effectuée en régie mais la demande de permis de construire sera confiée à un architecte, pour un montant estimé à 1 600.00 € TTC.

Le coût des travaux devrait avoisiner 10 000.00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au Budget Général 2016 – Section Investissement

Où cet exposé,


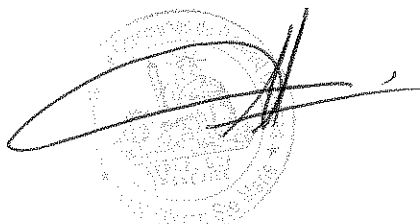
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux d'aménagement de l'accueil du PTI
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer le contrat avec l'architecte et le ou les marchés entrepris
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la demande de permis de construire
- **ADOpte** le présent rapport

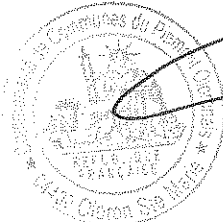

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le 09/04/16



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 15 AVR. 2016  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON STE MARIE